Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-074D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN**

FEUILLET 2026-00279

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**27**
Votants :	**28**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 27 mars 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Élise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL

Ont donné procuration : Philippe EVEZARD à Michel ADELAÏDE

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

074D/2026 – RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE SPORTIF

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L6-5° qui dispose que « l'autorité contractante peut résilier unilatéralement dans les conditions du présent code ».

Par délibération n°56/2024 en date du 03 juin 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un pôle sportif composé d'un plateau sportif avec un espace d'escalade, une salle de danse, un dojo, un espace tir à l'arc, pétanque et boules bretonnes, de vestiaires, rangements et locaux techniques au cabinet d'architectes STUDIO 02, mandataire d'un groupement composé des bureaux d'étude suivants : Anthracite Architecture 2.0, Racine Carrée, QSB, SIO, Yves HERNOT, Agence 22. Le montant total du marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 720.610 euros hors taxes.

Considérant les élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que la volonté de l'équipe municipale élue de renoncer au projet de pôle sportif pour des motifs d'ordre financier liés à un endettement excessif obérant durablement les capacités d'investissement futures de la collectivité en raison du coût élevé de ce projet,

Considérant que le projet de l'équipe municipale nouvellement élue de rénover la salle de sports existante répond à l'intérêt général de par sa localisation en centralité et s'inscrit dans une politique de gestion foncière communale et patrimoniale,

Considérant en conséquence la délibération du Conseil municipal relatif à la demande de retrait du permis de construire accordé pour la construction d'un pôle sportif,

Considérant que la continuité du contrat de maîtrise d'œuvre ne correspond plus aux exigences de l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ de résilier pour motifs d'intérêt général tels qu'énoncés ci-dessus le contrat de maîtrise d'œuvre conclu pour la construction d'un pôle sportif composé d'un plateau sportif avec un espace d'escalade, une salle de danse, un dojo, un espace tir à l'arc, pétanque et boules bretonnes, de vestiaires, rangements et locaux techniques, avec le cabinet d'architecture STUDIO 02 mandataire du groupement composé de Anthracite Architecture 2.0, Racine Carrée, QSB, SIO, Yves HERNOT, Agence 22 ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-074D_2026-DE

FEUILLET 2026-00280

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Madame Anaïs RUPIN quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (3 abstentions : MM. LECOANET – PETITRENAUD – LE GALL).

Fait à BADEN, le 08 avril 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

